



Global Alliance
for Tobacco Control

Les faits sont importants : lutter contre la désinformation de l'industrie au sujet de la Conférence des Parties

Lorsque la Conférence des Parties approche, des campagnes de désinformation cherchent souvent à porter atteinte à l'OMS, à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) et à la Conférence des Parties de la CCLAT de l'OMS. Ce document dissipe les idées fausses les plus souvent diffusées dans les médias et les discussions en ligne, en fournissant des informations exactes et fondées sur des données factuelles au sujet du fonctionnement de l'OMS, de la CCLAT et de la Conférence des Parties, mais aussi de leur rôle essentiel pour déployer des efforts dans le cadre de la lutte antitabac.

Mythes	Faits
× Mythe 1 : la CCLAT de l'OMS s'est écartée de sa trajectoire et ne sert plus son objectif.	✓ FAIT : l'objectif de la CCLAT de l'OMS a toujours été de protéger les générations actuelles et futures contre les conséquences sanitaires, sociales, environnementales et économiques dévastatrices du tabagisme et de l'addiction nicotinique. La CCLAT de l'OMS n'empêche nullement la réalisation d'avancées. Au contraire, elle favorise l'innovation qui contribue à la santé publique. L'unique prétendue « avancée » qu'elle cherche à éviter est l'expansion des marchés pour les produits nocifs et addictifs promus par l'industrie du tabac sous couvert d'innovation et de réduction des effets nocifs. La CCLAT de l'OMS n'est absolument pas obsolète. Sa pertinence n'a fait qu'augmenter à mesure que l'industrie du tabac diversifie ses produits et ses stratégies d'ingérence.
× Mythe 2 : l'OMS est devenue une institution obsolète que les pays abandonnent.	✓ FAIT : même si certains gouvernements ont annoncé publiquement leur intention de se retirer de l'OMS, de telles décisions sont rares et complexes. En outre, elles laissent entrevoir l'existence de défis pour le système de santé mondial et <u>nonpas</u> un dysfonctionnement

	inhérent à l'OMS. Par exemple, l'Argentine a annoncé son retrait en invoquant de « profondes divergences » en matière de gestion sanitaire, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. De même, les États-Unis ont vertement critiqué la réaction de l'OMS à la pandémie et sa structure financière, en évoquant des problèmes de confiance internationale dans cette institution. Or, en se retirant, ce pays a moins accès aux mécanismes de surveillance, d'échange de données et de coopération technique de l'OMS, ce qui affaiblit l'action collective multilatérale dans le domaine de la santé. En revanche, la majorité des États membres de l'OMS conservent leurs engagements, mettant ainsi en évidence le rôle central que continue de jouer l'institution dans la santé mondiale.
× Mythe 3 : l'OMS dirige la Conférence des Parties et affaiblit les gouvernements.	✓ FAIT : la Conférence des Parties est une réunion des Parties (c'est-à-dire les gouvernements) à la CCLAT de l'OMS. Les Parties prennent les décisions, souvent à l'unanimité. Le Secrétariat de la CCLAT aide la CCLAT de l'OMS. Il n'a pas de droit de vote et ne décide pas des politiques.
× Mythe 4 : la CCLAT de l'OMS met en péril le développement économique et punit les pays à revenu faible et intermédiaire.	✓ FAIT : la CCLAT renforce le développement durable en allégeant les fardeaux sanitaires et économiques du tabagisme, qui portent atteinte de manière disproportionnée aux pays à revenu faible et intermédiaire. Les maladies liées au tabac épuisent les budgets nationaux à cause du coût des soins de santé et des pertes de productivité. L'application de mesure de lutte antitabac génère des revenus et améliore la santé des populations en contribuant au développement au lieu de l'entraver. Les allégations selon lesquelles la CCLAT de l'OMS porte atteinte aux pays à revenu faible et intermédiaire font écho aux arguments avancés depuis longtemps par l'industrie pour présenter les réglementations comme des freins à la croissance et pour

	affaiblir les cadres réglementaires dans ces pays.
× Mythe 5 : les réunions de la Conférence des Parties et de l'OMS sont secrètes et fermées au grand public, ce qui manque de transparence.	✓ FAIT : les sessions de la Conférence des Parties sont des réunions des Parties, c'est-à-dire des gouvernements souverains, et nonpas du personnel de l'OMS. Elles respectent les protocoles établis des Nations Unies afin de garantir la transparence tout en évitant l'ingérence de l'industrie, conformément à l'article 5.3 de la CCLAT. Des personnes et entités observatrices, notamment des membres de la société civile, participent aux sessions, dans le respect de règles clairement définies et de procédures de vérification. L'article 5.3 oblige les Parties à protéger l'élaboration des politiques contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac. La proposition d'ordre du jour et les documents de la COP11 sont disponibles en ligne sur le site fctc.org.
× Mythe 6 : les points suggérés de l'ordre du jour de la Conférence des Parties empêchent toute avancée.	✓ FAIT : les Parties adoptent l'ordre du jour de la Conférence des Parties. Ce dernier reflète les suggestions des Parties et du Secrétariat de la CCLAT. Les discussions menées sur divers sujets, notamment les mesures prospectives de lutte antitabac, la responsabilité, l'environnement et la réglementation des produits, contribuent à l'objectif primordial de la CCLAT de l'OMS, à savoir prévenir et réduire la consommation du tabac, l'addiction nicotinique et l'exposition à la fumée du tabac, conformément à la description fournie dans l'article 5.2(b) de la CCLAT. Ces points de l'ordre du jour renforcent la mise en œuvre en permettant aux Parties d'échanger leurs expériences et en favorisant la coopération internationale.
× Mythe 7 : la Conférence des Parties empêche l'innovation et les alternatives sûres à la nicotine.	✓ FAIT : les décisions de la Conférence des Parties et de la CCLAT de l'OMS encouragent l'évaluation scientifique indépendante de tous les produits à base de nicotine et leur réglementation. Les arguments et les

	tactiques de marketing de l'industrie qui ciblent les jeunes et promeuvent un double usage soulèvent des inquiétudes, au contraire du sevrage tabagique et des recherches indépendantes et légitimes.
× Mythe 8 : l'industrie du tabac joue un rôle fondamental et doit participer à la Conférence des Parties en tant qu'observatrice.	✓ FAIT : à cause d'un conflit d'intérêts insoluble , l'industrie du tabac ne peut pas être qualifiée de partie prenante des politiques sanitaires. L'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS, réaffirmé lors de chaque Conférence des Parties, protège l'élaboration des politiques contre les intérêts tirant des bénéfices du tabagisme.

Pour en savoir plus sur la COP11 et ses recommandations, scannez le code QR ci-dessous :



Global Alliance
for Tobacco Control